

LES PLANTES TOXIQUES EN CORSE



Présentation du Conservatoire Botanique de Corse, service de l'Office de l'Environnement de la Corse

Depuis sa création, l'Office de l'Environnement de la Corse, met en œuvre une politique régionale de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel. Dans le contexte biogéographique singulier qu'est celui de la Corse, l'appropriation du patrimoine floristique est un enjeu majeur. Cette richesse botanique fait de notre île une zone de forte biodiversité. Afin de répondre à ces problématiques, l'OEC s'est doté en 2002 d'un Conservatoire Botanique de Corse, capable d'inventorier, de recenser et de centraliser toutes les informa-

tions relatives à la flore et à ses habitats. En 2007, une demande d'agrément a été déposée au Ministère pour que le Conservatoire soit reconnu comme Conservatoire Botanique National. Plusieurs actions sont menées en faveur de la conservation du patrimoine floristique parmi lesquelles, la mise en place d'un programme sur les plantes envahissantes, ou encore la réalisation d'un herbier de référence. Le CB travaille aussi bien évidemment en collaboration avec les autres services de l'OEC, notamment avec le service mer et le Parc Marin International des Bouches de Bonifacio.

le Conservatoire Botanique de Corse

assure donc les missions d'un Conservatoire Botanique National en partenariat avec la DIREN de Corse, à savoir :

- l'inventaire de la flore corse et des habitats naturels
- l'établissement et la réactualisation des listes d'espèces végétales à sauvegarder
- la collecte des données sur le terrain
- le porté à connaissance sur la flore et les habitats naturels
- le traitement des données relatives à la flore et à sa gestion
- la conservation in situ, les études et la multiplication ex situ, la production de matériel végétal pour la gestion des populations naturelles
- les études sur la biologie de la conservation
- le partenariat et les études avec le milieu de la recherche
- le développement d'un partenariat avec les gestionnaires d'espaces naturels protégés
- la réalisation d'expertises en matière de flore sauvage pour le compte de la CTC et de l'état
- la mise en place du programme régional de suivi et de contrôle des espèces introduites envahissantes
- l'information, la sensibilisation et la valorisation
- la constitution d'un herbier de référence.

Plantes toxiques de Corse

Il existe en Corse un certain nombre de plantes toxiques.

A différentes doses, ces plantes peuvent avoir une utilisation médicinale, et comme beaucoup de médicaments, il ne faut pas dépasser les doses prescrites ! C'est la dose qui fait le poison.

Les accidents ne sont pas fréquents et touchent dans la majorité des cas des jeunes enfants attirés par la couleur des fruits ; beaucoup de cas sont également décrits dans des pays pauvres en période de famine.

Quand ils touchent les animaux, ces accidents sont généralement dus au manque de ressource pastorale, les bêtes n'ont alors plus trop le choix, car en général, les animaux savent ce qui est bon ou pas.

Une fois sur deux, les intoxications ne provoquent que de simples troubles digestifs car il est rare qu'une grande quantité de végétal soit consommée.

Même si elles sont toxiques, chaque plante présente au sein de l'écosystème un intérêt écologique et patrimonial particulier. Elles doivent être conservées et respectées.



HERBIER DE RÉFÉRENCE POUR LA RÉGION DE CORSE

Depuis la création du Conservatoire Botanique de Corse, service de l'OEC, les inventaires de terrain sont accompagnés de la réalisation de photos et parfois de collecte de spécimens qui constituent l'herbier de Corse. Les herbiers sont à la base de la connaissance des plantes, base sans laquelle tous les travaux portant sur le matériel végétal perdraient leur raison d'être, faute de connaître leur objet. Un bon échantillon bien préparé permet de faire une étude remarquablement complète de la plante : les délicates structures florales sont observables grâce à des techniques simples qui permettent le regonflement des tissus ; les anatomistes, les palynologues, utilisent très généralement du matériel prélevé sur des échantillons d'herbier. En dehors des recherches portant sur le contenu cellulaire, la conservation peut permettre la détermination de plantes qui n'ont pas pu être faites sur le terrain par les botanistes.

35

AMARYLLIDACEAE

Narcissus sp. Narcisse tardif, narcisse à bouquets

Éléments botaniques : il existe deux espèces de narcisse en Corse, *Narcissus serotinus* L. (narcisse tardif) et *Narcissus tazetta* L. subsp. *tazetta* (narcisse à bouquets)

Le premier est assez rare, on le trouve dans des milieux tels que mares temporaires et pelouses (floraison automnale, taille : 10 à 30 cm), le second est commun sur les pelouses fraîches (floraison : décembre à avril, taille : 20 à 50 cm).

Parties toxiques de la plante : feuilles, bulbes.

Molécules responsables de la toxicité : La plupart des espèces de narcisse contiennent des alcaloïdes toxiques.

Toxicité pour l'homme : Par ingestion, les feuilles de narcisse peuvent provoquer nausées, vomissements ou diarrhées. Dans ces cas là, les feuilles sont consommées car confondues avec des espèces comestibles. Les bulbes ressemblent beaucoup aux échalotes ou aux oignons.

Par contact, ce sont les horticulteurs qui ont sont les principales victimes, ces plantes peuvent en effet provoquer des irritations de la peau.

Toxicité pour l'animal : Chez les chats, on observe léthargie, vomissements, accompagnés d'hypothermie, de bradycardie et d'hypotension.

APIACEAE

Oenanthe crocata L. Oenanthe safranée, pensacre, ochjirisgiu

Éléments botaniques : peut mesurer jusqu'à 1m50 de haut et fleurit de mai à août. Cette plante, commune en Corse, pousse au bord des torrents et des ruisseaux.

Parties toxiques de la plante : racines

Molécules responsables de la toxicité : La toxicité est due à l'oenanthotoxine contenue dans les racines.

Toxicité pour l'homme : L'intoxication est souvent mortelle chez l'homme, (comme chez les animaux). Elle peut être due à une confusion avec des espèces comestibles de la même famille. La mort survient après des crises de type tétanique.

Toxicité pour l'animal : La plante peut être mortelle pour les vaches et les chevaux, on observe syndrome vagal, troubles nerveux, convulsions violentes et mort. La dose toxique varie selon les périodes (la concentration en oenanthotoxine fluctue selon la saison) : 1 et 1,25 g/kg de racines fraîches chez les bovins (soit 500-600 g pour une vache de 500 kg); la sensibilité des chevaux est du même ordre de grandeur, les moutons résistent mieux (2 g/ kg).

Conium maculatum L. grande Ciguë, Ciguë à tige maculée, cicuta.

Éléments botaniques : peut mesurer jusqu'à 2 m de haut et fleurit de mai à août. C'est une plante assez rare en Corse qui pousse principalement au bord des routes.

Histoire : Le philosophe grec Socrate fut condamné à mort par ingestion d'une solution à base de ciguë en 399 av. J.-C. Le condamné devait marcher après avoir bu afin de favoriser la diffusion rapide des toxiques dans l'organisme. Les spasmes, les yeux exorbités et le faciès tragique des intoxiqués par la ciguë ne correspondent pas à l'état d'inconscience et de sérénité de Socrate dans le récit. Pour cette raison, on a avancé l'hypothèse que la boisson létale des Grecs contenait d'autres poisons pour en renforcer la toxicité, et de l'opium pour en diminuer la conscience et neutraliser les convulsions.

Parties toxiques de la plante : Toute la plante est toxique

Molécules responsables de la toxicité : La plante contient dans toutes ses parties, notamment les fruits, au moins cinq alcaloïdes violemment toxiques, avec principalement la conine (encore appelée conine, conicine ou cicutine) et la conicéine. La dose létale de conine chez l'homme est de 150-300 mg

Utilisation : Son fruit a figuré jusqu'en 1949 à la pharmacopée française comme anti névralgique, notamment. Elle est maintenant inscrite comme plante médicinale dont l'évaluation du rapport bénéfice/risques est négative pour une utilisation traditionnelle en préparation magistrale. Les sommités fleuries fraîches constituent une souche pour préparation homéopathique (Pharmacopée française, 10ème édition).

Toxicité pour l'homme : Quelques grammes de fruits verts suffiraient théoriquement à provoquer la mort d'un être humain. Pour lui, l'ingestion de ciguë provoque dans l'heure qui suit des troubles digestifs (surtout quand la racine est utilisée), des vertiges et céphalées, puis des paresthésies, une diminution de la force musculaire, et enfin une paralysie ascendante. La plante contient dans toutes ses parties, notamment les fruits, au moins cinq alcaloïdes violemment toxiques, avec principalement la conine (encore appelée conine, conicine ou cicutine) et la y-conicéine. La dose létale de conine chez l'homme est de 150-300 mg

Les cas d'intoxications par la grande ciguë restent exceptionnelles peut être grâce à son odeur dissuasive.

Toxicité pour l'animal : des cas d'intoxications graves ont été décrits chez la plupart des espèces domestiques. Une symptomatologie sévère est induite par 3.3 mg/kg de l'alcaloïde chez les vaches et par 15.5 mg/kg chez les juments alors que 44 mg/kg n'induisent qu'une intoxication modérée chez les brebis.



Ferula communis L. grande Fêrule, ferla, finocchia et *Peucedanum paniculatum* Loisel. Peucedan en panicule, A finochja

sont aussi des plantes toxiques de la famille des Apiaceae, elles sont présentées en HERBIER.

APOCYNACEAE

Nerium oleander L. subsp. *oleander* Laurier rose, lauriflore, oriu, oliandru

Éléments botaniques : peut atteindre 4 m de hauteur, floraison : d'avril à septembre.

La plante est indigène dans le Cap Corse mais également cultivée.

Parties toxiques de la plante : Toutes les parties de la plante

Molécules responsables de la toxicité : Toutes les parties de la plante contiennent des hétérosides cardiotoniques qui augmentent la contraction du muscle cardiaque.

Toxicité pour l'homme : L'intoxication peut être mortelle suivant les quantités ingérées. La dose fatale peut se situer autour de 4 g (soit quinze feuilles). On note d'abord nausées et vomissements puis troubles neurologiques, apparaissent ensuite des troubles cardiaques, puis la mort. Les intoxications peuvent être dues à la consommation d'eau stagnante contaminée par les feuilles ou les fleurs ou la consommation de viandes embrochées sur des tiges, l'inhalation de fumées de bois et feuilles brûlées (attention à ce que vous brûlez dans vos jardins !).

Toxicité pour l'animal : L'intoxication peut être mortelle suivant les quantités ingérées. Ce sont souvent les feuilles sèches qui sont la cause de l'intoxication. Les herbivores sont les plus exposés au danger. La mort survient dans les 36 h suivant l'ingestion après vomissements, troubles neurologiques et convulsions. Les animaux domestiques peuvent aussi être victimes des feuilles et des produits de taille : chats, chiens, oiseaux, la dose toxique est de 3 g chez le chien et 2,5 g chez le chat.

ARACEAE

Arum sp. Gouet

Éléments botaniques : de 20 à 60 cm de hauteur, fleurit au printemps, cette plante commune pousse dans des bois frais.

Parties toxiques de la plante : tiges et feuilles contiennent un hétéroside cyanogène

Molécules responsables de la toxicité : Sa chimie est mal connue, on sait cependant que les Araceae contiennent fréquemment un hétéroside cyanogène (caractérisant la propriété de provoquer une cyanose (éblouissement de la peau) par diminution de l'oxygénation du sang).

Toxicité pour l'homme : Les baies provoquent nausées, vomissements, diarrhées, brûlures buccales, troubles cutanés. En cas d'ingestion massive, on pourrait observer des troubles du rythme cardiaque, mydriase, convulsions, coma et mort.

Toxicité pour l'animal : Sauf cas exceptionnels, ils ne consomment pas cette plante, si l'intoxication est néanmoins suspectée, elle se traduit par des troubles digestifs.



Narcissus serotinus L.



Narcissus tazetta L.



Conium maculatum L.



Oenanthe crocata L.



Nerium oleander L.



Arum italicum Mill.